

SYNDICATS NATIONAUX de l'INSEE

CGT, CFDT, CGT-FO, SUD

Compte rendu des réunions enquêteurs-syndicats / direction des 15 et 29 janvier 2008

Etaient présents :

Pour les enquêteurs : des enquêteurs des régions Midi Pyrénées, Basse Normandienne-de-France, de Picardie, de Paca, de Bretagne, de Lorraine et d'Aquitaine ont représenté les enquêteurs lors de ces deux réunions.

Pour la direction : le secrétaire général), le chef de la Coordination des activités d'enquêtes et des méthodes de collecte et le chef du personnel étaient présents.

En préalable nous avons demandé à la direction qu'elle fasse un **relevé de décision de cette réunion** : en effet, nous constatons trop souvent que la direction nationale de l'Insee prend des positions sur des points lors de ces réunions, qui ne sont pas connues en DR. Un relevé de décision aiderait les enquêteurs à faire valoir leurs droits (par exemple le droit d'être bi-réseau prix/ménage, parfois encore impossible à faire valoir). La direction s'est engagée à le faire.

Le paiement de la journée de travail de 5 enquêteurs par réunion nationale de ce type avait été acté en 2005. Nous nous sommes rendus compte seulement le 15 janvier du fait que la direction rémunère seulement 4 heures de réunion, alors que la préparation le matin fait partie du travail.

Nous avons donc demandé la reconnaissance pleine et entière de cette journée de travail. La direction a « pris note », sans répondre favorablement.

Rappelons que, comme nous essayons d'inviter un panel représentatif des régions, lors de ces réunions, les enquêteurs sont souvent plus de 5. Donc certains d'entre eux continuent de venir à ces réunions en bénévoles.

Pouvoir d'achat - coût du carburant -

La pétition signée par près de 500 enquêteurs sur le coût du carburant a été remise à la direction.

Nous avons rappelé que pour les enquêteurs qui ont un travail fixe (enquêteurs prix), la baisse de pouvoir d'achat est énorme : il y a eu une baisse de 25% depuis 2000 en nombre de SMIC horaires (puisque c'est bien comme ça que cela est converti). C'est donc bien l'ordre de grandeur de la baisse de pouvoir d'achat.

Nous avons souligné que le tarif horaire des formations, si on enlève les 9,23% des congés payés, tombe en dessous du SMIC horaire. Pas de réponse.

Le secrétaire général a déclaré n'avoir aucune marge de manœuvre concernant le remboursement des frais kilométriques.

Par contre, il a déclaré trouver anormal que les enquêteurs, qui n'ont pas de grille d'évolution salariale, n'aient pas eu d'augmentation pour 2007, leur salaire étant indexé sur l'évolution du point d'indice des fonctionnaires (+0,8% en février 2007, mais pour l'année 2006). Il a déclaré, sans s'engager sur les résultats, qu'il plaiderait leur cause auprès du ministère au cours du 1^{er} trimestre 2008. Autrement dit, pour l'instant : rien.

Pouvoir d'achat des enquêtrices et enquêteurs prix

La pétition signée par les 120 enquêtrices et enquêteurs prix, dont les 10 fonctionnaires a été remise. Elle demande notamment le paiement des tous les relevés faits : que ce soit ceux actuellement en déchets, ou les "produits frais", qui sont payés la même somme quel que soit le nombre de fruits ou légumes à relever. Devant la réaction ironique de la direction, nous avons dit l'état actuel d'agacement du réseau et sa mobilisation possible.

En ce qui concerne les supermarchés qui, de plus en plus fréquemment refusent leur entrée aux enquêtrices, la direction déclare faire le nécessaire. Pour les enquêtrices, déjà quasiment toutes à temps partiel, cela revient à une perte sèche de plusieurs dizaines d'euros. Nous demandons que, considérant qu'elles ne sont pas responsables de cet état de fait, ces tournées non faites soient rémunérées. Devant le premier refus de la direction cela a contraint plusieurs enquêtrices à faire leurs relevés de manière clandestine sur papier : inadmissible !

Sur tous les points, la réponse est négative. Pour les super et hypermarchés, la direction répond qu'elle ne les rémunérera qu'en déchet (0,15 €, environ 10% du prix normal).

Sur ce dossier, nous allons prendre contact très rapidement avec les déléguées de réseau : une réaction a déjà été discutée lors des réunions annuelles de réseau, il va falloir la mettre en place et en décider ensemble des modalités. A suivre donc!

Date de la paie de décembre

La direction a déclaré, à notre grande colère, que seul un retard d'1 ou 2 jours avait entaché cette paie! Alors que plusieurs enquêteurs ont témoigné devant elle qu'ils venaient tout juste le 15 janvier d'être payés. En conséquence, la direction refuse toute étude d'avance en décembre sur la paie de décembre, ce qui signifie que la direction n'accorde aucune confiance aux dires des enquêteurs...

Païement du recensement des communautés

La direction a annoncé une augmentation sur la rémunération du recensement des communautés. Pour les foyers de travailleurs et les cités U, le coût d'approche passe de 27,93 € à 33,52 €. Les BI payés 0,31 € passent à 0,51 €, ceux payés à 0,41 € (+de 100 personnes) passent à 0,61€. C'est la seule annonce positive concrète de la journée.

Nous avons néanmoins demandé à rencontrer l'équipe du recensement sur les tâches confiées aux enquêteurs (communautés, contrôles...) lors de la prochaine réunion (fin avril). En effet, la rémunération doit être examinée, mais aussi l'organisation de ce travail.

Octopusse, tirage du futur échantillon maître / charge de travail

Ce point a été présenté par la direction (*voir pièce jointe*) : le système Octopusse, qui procède à la construction des Zones d'activité enquêteurs et au tirage de celles qui seront présentes dans l'échantillon maître (EM) prendra effet à partir de mai 2009.

Ce système prend en compte, dans ses contraintes techniques, entre autres, le fait de stabiliser au maximum le réseau enquêteurs. Mais il ne peut éviter le fait que, étant un tirage aléatoire, les zones actuelles d'une "quarantaine ou une cinquantaine" d'enquêteurs ne seront pas reconduites (5 DR seraient plus touchées que les autres, sans autre précision).

L'échantillon de l'enquête emploi sera lui augmenté en moyenne de 50% (et non pas doublé comme prévu) à partir de 2009.

La direction a rappelé la volonté de l'Insee de continuer à faire des enquêtes en face à face, à partir de l'échantillon maître, et à ne pas développer outre mesure l'utilisation d'autres échantillons externes, plus difficiles à utiliser pour l'Insee et les enquêteurs. D'autre part elle annonce qu'elle compte utiliser les mêmes méthodes en métropole que dans les DOM, pour y faire les mêmes enquêtes.

Nous avons demandé :

- qu'une information rapide soit faite aux enquêteurs sur la situation de leur DR en matière d'échantillon maître, et sur leur propre zone de travail, ce qu'elle devrait être en mesure de faire en avril. Idem pour l'échantillon emploi.
- une note de cadrage pour harmoniser les pratiques des embauches dans les DR en partant des principes suivants : transparence, minimum d'embauches, et si la direction décide d'embaucher, que le travail soit proposé prioritairement aux enquêteurs présents dans le réseau (y compris dans le réseau prix). Ensuite, que l'offre d'emploi envoyée à l'ANPE, ainsi que le premier entretien clarifie bien la limite de cet emploi, afin que cela n'aboutisse pas à une rerépartition du travail au dépens de la charge de travail des "anciens" enquêteurs. (Une pétition signée par les enquêteurs de Languedoc demandant cela, a été remise en séance).
- de manière générale, qu'aucun principe du type « pas plus de 20 FA par enquêteurs pour telle enquête » soit mis en place, comme cela s'est déjà vu.

-La direction a énoncé ses principes qu'elle préconise lors des réunions des réseaux des DEM : transparence, minimum d'embauches, pas de distances induisant des déplacements « déraisonnables », pas de charge de travail « trop importante » (on note bien le caractère subjectif de ces derniers). Mais elle ne veut pas s'engager en le rédigeant dans une note, ni inciter les DR à une réunion syndicats-enquêteurs /direction locale sur la présentation aux délégués enquêteurs de la situation de la DR : nombre d'enquêteurs éventuellement touchés par la disparition de leur zone, embauches nécessaires etc.

--Dans le même ordre d'idée, elle refuse d'énoncer des règles nationales empêchant ldes règles du type « pas plus de 20 FA par enquêteur.

-Elle accepte l'idée d'harmoniser les annonces ANPE et la quantité de travail pour laquelle les nouveaux enquêteurs seraient embauchés.

-Pour les enquêteurs perdant leur zone avec le futur EM et pour lesquels aucune solution de travail pour l'Insee n'aurait pu être trouvée, la direction s'est engagée à étudier la mise en place d'un accompagnement, qui pourrait prendre en compte la formation professionnelle, l'aide au passage de concours...

Ce dernier engagement nous paraît une bonne chose, cela n'avait jamais été mis en place auparavant. Nous avons demandé la tenue d'une réunion d'ici la fin avril sur l'avancée du dossier des échantillons des pistes à étudier pour l'accompagnement des enquêteurs.

Qualité des adresses

La qualité des adresses du nouveau RP (voir l'enquête Mode de Garde) et le découpage des aires emplois ont été abordés...et les difficultés et déchets qu'ils induisent lors du travail d'enquête. A notre sens, seul un travail collégial avec les enquêteurs, suivi d'une politique volontariste de l'Insee avec des moyens à la clé peut améliorer cela; que ce soit sur les difficultés de collecte, la qualité des éléments des FA, et la réflexion sur l'évolution des enquêtes. La direction de l'Insee semble toujours timorée à l'idée d'engager un travail construit avec les enquêteurs en amont de leur travail de terrain.

Par ailleurs, les difficultés rencontrées par rapport aux quartiers difficiles sont peu prises en compte par l'Insee.

Difficultés d'enquêtes dans les quartiers difficiles

Plusieurs enquêteurs ont parlé de leurs difficultés croissantes à faire des enquêtes dans de nombreux quartiers. La prime de 2 € dans les ZUS semble peu de chose au regard des risques encourus, pour certains enquêteurs quasi journalièrement. La direction qui est au courant de la situation « de loin », ne souhaite pas mettre en place de dispositif exceptionnel.

Enquête emploi

La direction de l'Insee a présenté une note sur le calendrier et les deux points en réflexion : extension de l'échantillon de 50% (à partir du 1^{er} trimestre 2009, par 1/6); réflexion sur la refonte complète de l'enquête à échéance 2011-2012 (voir la pièce jointe).

Nous avons demandé que des enquêteurs (mais aussi des gestionnaires d'enquêtes) participent en amont à tous les travaux concernant l'enquête, notamment dans les groupes de travail mis en place. Cela a été argumenté par les exemples des enquêteurs en séance sur la difficulté à obtenir des réponses et des consignes claires aux questions qu'ils font "remonter". Ils n'ont pas de réponses sur les propositions de changements dans le questionnaire non plus.

Le découpage des aires est aussi en question : quand il est fait par des agents qui n'ont pas les moyens de le faire correctement, il complique énormément le travail des enquêteurs.

Là encore il est clair que la direction de l'Insee a du mal à comprendre qu'elle a tout à gagner à travailler avec les enquêteurs. Cela permettrait d'aborder la qualité du travail, dont la perception par les enquêteurs et par les concepteurs n'est sans doute pas la même, mais qu'il serait justement intéressant de confronter...

Bref, nous avons demandé que la direction nous dise rapidement dans quel cadre les enquêteurs pourront participer de vive voix aux réflexions pour éclairer la direction de l'Insee de leur connaissance du terrain.

Informatique

La **sécurisation** des postes CAPI provoque de nombreux bugs, et fait perdre beaucoup de temps aux enquêteurs depuis septembre. Visiblement la direction n'avait pas perçu à quel point les informations sont mal passées : comment utiliser la veille sans générer des messages d'erreur, cela devrait donc être amélioré. Il reste que l'Insee met en place un système assez coûteux en temps... encore non rémunéré.

Nous avons demandé que la **sauvegarde** des enquêtes puisse se faire, cryptée, sur une clé USB et non sur serveur (enquêteurs partant en vacances avec leur ordinateur pour faire des enquêtes par téléphone, enquêteurs ne rentrant pas chez eux tous les soirs, liberté d'organisation...).

La direction devrait étudier la possibilité de sauvegarder les enquêtes sur une clé USB (il faut un code pour que les données soient cryptées). On espère qu'une "malencontreuse" difficulté technique ne va pas empêcher cela.

Indemnisation des bogues : la réactualisation de la note sur les bogues informatiques est dans l'air (à voir lors de la prochaine réunion) : une réunion technique devrait permettre de l'examiner car actuellement les disparités selon les régions sont importantes. De plus, lorsqu'un enquêteur est empêché de travailler pour une cause de matériel, cela devrait selon nous être du chômage technique. Or actuellement les enquêteurs perdent des jours de travail sans indemnisation (sauf dans le cas où une enquête est perdue, cas où il y a indemnisation).

Mise en place d'une passerelle pour les enquêteurs dont la ligne est dégroupée

Le fameux système qui devrait permettre aux enquêteurs de ne plus rester à France Télécom et quand même transmettre leurs enquêtes devrait être testé à partir de fin mars. Première restriction en vue : pour pouvoir l'utiliser il faudra impérativement avoir une box, avec prise ethernet.

ANPE, dossiers chômage

A notre demande la direction va étudier la mise en place d'un courrier type permettant à la DR d'informer les antennes ANPE ou Assedics sur l'annexe IV dont les enquêteurs bénéficient.

Nous avons également demandé la mise en place d'une information sur la situation des enquêteurs (indemnisation à venir dans quels délais, pour quel montant..) : la direction va étudier cela pour les enquêteurs dont le dossier est complet et déjà validé.

Depuis, une nouvelle note Insee est parue (N° 1999/DR44-SAR/PNA) sur la procédure de modification des procédures de réexamen des dossiers d'allocation de retour à l'emploi (voir pièce jointe).

Un enquêteur connaissant bien les arcanes de ce système nous en a décrit les possibles conséquences :

L'enquêteur peut exprimer par écrit son souhait de réexamen de ses droits aux indemnités pour perte d'emploi (actuellement versées par la Trésorerie Générale de Nantes) avant la date échue de ses droits s'il estime pouvoir percevoir plus, sinon le réexamen se fera automatiquement à la fin des droits.

C'est là que le piège se présente : auparavant ce réexamen s'effectuait de manière automatique après chaque semaine blanche, sans demander l'avis du principal concerné qui aurait pu ou souhaité cumuler plusieurs mois d'activités pour prétendre à une indemnisation plus importante mais pas forcément plus longue.

Cette manière d'agir mécontentait mais offrait un confort de non soucience.

Or aujourd'hui il va falloir être vigilant : si les enquêteurs ne se manifestent pas, leurs droits s'épuiseront et ils devront attendre qu'on veuille bien leur reconstituer un dossier (y compris de faire les démarches pour fournir toutes les attestations des employeurs !).

Dans ce cas, ils pourraient se retrouver sans aucune indemnisation durant quelques temps.

Si l'enquêteur prête une attention particulière à ses droits, il saura quel est le moment propice pour en demander un réexamen.

Deux inconvénients apparaissent : le premier c'est que l'enquêteur doit connaître pratiquement par coeur la situation de son compte de droits, le deuxième c'est qu'aucun décompte de nombre de jours indemnisables n'apparaît sur le bulletin de paie d'indemnisation des droits de chômage.

Il est clair que seule une formation sur le calcul des droits au chômage, dispensée à l'ensemble des enquêteurs, ainsi que l'information aux enquêteurs sur le décompte de leurs droits leur permettrait d'agir au mieux.

Information des enquêteurs bénéficiant du décret 86-83

La direction n'est toujours pas en mesure de produire ce document, qui a pourtant fait l'objet de travail commun direction/syndicats il y a plus de 2 ans. Son ironie (« les enquêteurs savent se renseigner quand ils le veulent »), alors que les seuls enquêteurs dont la continuité du travail a été reconnue par le conseil d'Etat en 2003 n'ont pas été informés de leurs nouveaux droits, est difficilement supportable.

Travail par gestion d'indicateurs

De plus en plus de DEM se voient imposer le travail à flux tendus, et imposent aux enquêteurs la gestion de leur enquête par des taux d'avancement avant telle date. Nous avons rappelé la précarité de l'engagement des enquêteurs et sa contrepartie minimale : la liberté d'organisation.

La direction a paru entendre qu'il était impossible aux enquêteurs de gérer 3 enquêtes en même temps, dont tous les gestionnaires leur dise qu'elle est « très très urgente ».

Remboursement des frais de repas

Nous signalons des cas de refus de remboursement par les DR pour les repas (hors horaire, pas le bon type de repas...). La direction nous répond qu'elle est contrainte par des règles très strictes, susceptibles d'être vérifiées par les Trésoreries, et qu'elle ne peut donc pas énoncer des règles plus souples, même si elle estime que les DEM essaient de ne pas rendre la vie des enquêteurs impossible.

Livret aux enquêtés expliquant les appariements de fichiers avec les impôts

Nous demandons que l'Insee teste auprès des enquêteurs les difficultés supplémentaires induites par le livret expliquant l'appariement des données : refus d'enquête pour ce motif, ou temps supplémentaire à argumenter sur la sécurisation. La direction dit qu'elle le fera.

Paris, le 25 février 2008